

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 juillet 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 juillet 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 43 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 14 juillet 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BAILLY, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, ~~Mme PREVOT, Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avec votre autorisation, je vous suggère de commencer nos travaux. Je dois excuser l'absence de Mme Joëlle KAPOMPOLE, de M. Richard MILLER, de M. Jérôme MANDERLIER, de Mme Laurette PREVOT, de Mme Kadija NAHIME, de M. TONDREAU et l'arrivée tardive de Mlle Catherine HOUDART qui est au Parlement, ainsi que l'absence de Mélanie OUALI.

Le PV de la séance précédente est sur le bureau ; sans remarque d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé. Alors, je vous invite à mettre le point en urgence l'arrêté du Ministre Furlan qui est relatif à la situation d'un Conseiller communal. Je vous suggère de retirer les points qui n'ont pas pu être préparés pour aujourd'hui, c'est-à-dire les points 4 f), 6, 7, 20, 21, 28 et 34. Je vous suggère aussi de commencer notre séance par un huis clos et je demande au public d'avoir l'amabilité de permettre la séance en huis clos.

La séance à huis clos s'ouvre avec 33 présents.

Sont absents : Mmes HOUDART, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LAFOSSE, Mme NAHIME, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes PREVOT, DEJARDIN

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

1er Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Désignation d'un Receveur communal à titre définitif. GRH/HH/PA/10.101/2

ADOPTÉ - 1^{ère} annexe

La séance publique s'ouvre avec 33 présents.

Sont absents : Mmes HOUDART, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LAFOSSE, Mme NAHIME, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes PREVOT, DEJARDIN

2e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Prestation de serment d'un Receveur communal à titre définitif. GRH/HH/PA 10.101/1

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, chers collègues, en vous remerciant puis-je demander à M. le Receveur communal Patrick QUENON de s'avancer jusqu'à moi ? M. Patrick QUENON, le Conseil communal vient de vous désigner comme Receveur communal à titre définitif et comme vous le savez, cette fonction ne peut être définitive qu'après que vous ayez prêté serment et que j'en ai pris acte. Commençons par la prestation de serment.

M. Patrick QUENON : « Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je prends acte, M. Patrick QUENON, de votre prestation de serment et vous installe en tant que Receveur communal à titre définitif. Je vous félicite au nom de tous, je tiens à vous féliciter pour tout le travail que vous avez déjà réalisé et je vous félicite pour tout le travail que vous allez réaliser. Merci M. le Receveur communal et félicitations à nouveau.

ADOPTÉ à l'unanimité - 2^{ème} annexe

PAR URGENCE - Arrêté du Ministre Furlan relatif à la situation d'un Conseiller communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je passe la parole, pour une communication, à M. le Secrétaire communal.

M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal : Voilà, cette communication a trait au point qui a été porté en urgence à l'ordre du jour du Conseil communal et qui visait essentiellement à la situation de M. le Conseiller JACQUEMIN. Le 1^{er} juillet 2011, le Gouvernement wallon a constaté qu'au terme d'une procédure de contrôle prévue par le Code de la Démocratie Locale, que M. le Conseiller était en défaut d'avoir déposé sa déclaration de mandat pour l'exercice 2009. La procédure veut que, après toute une procédure d'enquêtes et d'avis d'un organisme de contrôle, le Gouvernement wallon nous a signifié qu'il fallait acter la déchéance du Conseiller JACQUEMIN. Le Conseiller JACQUEMIN est allé en procédure comme le Code de la Démocratie Locale

l'y autorisait devant le Conseil d'Etat, Conseil d'Etat qui s'est déclaré incompétent La requête qui visait à la suspension de la déchéance du mandat de M. le Conseiller JACQUEMIN était donc irrecevable. Le point devait donc être maintenu à l'ordre du jour du Conseil communal mais M. le Conseiller a introduit une requête unilatérale auprès du Tribunal de 1^{ère} Instance en date de ce jour, lequel Tribunal avait pour mission de faire interdiction à la Ville de Mons et à son Conseil communal en particulier, sous peine d'une astreinte de 25.000 euros de prendre acte de la déchéance du demandeur de son mandat de Conseiller communal. Forts de cette décision de justice, à laquelle nous nous devons d'obtempérer, l'information est donc portée à votre connaissance et il n'est plus question dès lors, aujourd'hui, de prendre acte de la déchéance de M. le Conseiller, cette décision du Tribunal est d'application aussi longtemps que le Conseil d'Etat ne se sera pas prononcé sur le fond de la requête que M. le Conseiller a réintroduit sur de nouvelles bases.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eu égard à cette communication faite par M. le Secrétaire, je vous suggère d'adopter la délibération par laquelle nous prenons connaissance de ladite ordonnance du Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons.

ADOpte à l'unanimité - 3^{ème} annexe

3e Objet : Conseil communal. Modification de la composition des Commissions du Conseil communal. Secrétariat

ADOpte à l'unanimité - 4^{ème} annexe

4e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR rue Jean Jaurès à Cuesmes. GEP 6002/CU/48

ADOpte à l'unanimité - 5^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR rue Louis Caty à Cuesmes. GEP 6002/CU/15

ADOpte à l'unanimité - 6^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR rue Commandant Lemaire à Cuesmes. GEP 6002/CU/51

ADOpte à l'unanimité - 7^{ème} annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR Allée des Mélèzes à Mons. GEP 6002/390

ADOpte à l'unanimité - 8^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation route de Maubeuge – N6 – Mons, Mesvin, Ciply, Hyon et Cuesmes. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation – rue Pierre Hennebert à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/18

REMIS

5e Objet : Personnel communal non enseignant – statuts administratif et pécuniaire – Modifications Échelles niveau E. GRH 8/1818

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais dire un petit mot à propos des gardiens de musées. Ils n'ont pas de condition de diplôme mais il s'agit d'une attestation de compétence délivrée par un organisme agréé. A Mons, je remarque qu'il y a de grandes différences entre les gardiens de musées, certains s'impliquent, ils vont au devant des visiteurs, ils leur donnent des renseignements concernant les documents qu'ils peuvent emporter. D'autres font juste leur travail de surveillance. On m'a dit, lors de la Commission de vendredi dernier, qu'ils reçoivent un minimum de formation. Permettez-moi d'insister pour que cette formation ne soit pas seulement de type administratif mais aussi culturel. Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il sera pris note de vos remarques. Quand vous dites « culturel et comportemental » ou « culturel » quant à la connaissance ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Plutôt ça. Parce que le comportement, il est bon partout...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voudriez que les gardiens comprennent les œuvres qui sont exposées, c'est à peu près ça ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, puisqu'il y en a qui le font...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ok. Et donc là, je peux dès à présent vous indiquer que votre demande vient d'autant plus à propos qu'en effet, il y a un travail de réencadrement des gardiens. En d'autres termes il y avait déjà un accompagnement mais là nous insisterons auprès des responsables du musée pour qu'en effet, il y ait lors de chaque exposition, une explication spécifique adressée notamment aux gardiens pour qu'ils prennent plaisir à aussi profiter de l'exposition et à être aussi en mesure de fournir quelques explications même s'ils ne sont pas guides mais bien gardiens mais je pense

que tout le monde y gagnerait, tant eux-mêmes que les visiteurs. En tout cas, merci pour cette remarque.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, c'est tout à fait ça M. le Bourgmestre.

ADOpte à l'unanimité - 10^{ème} annexe

6e Objet : Personnel communal non enseignant – statuts administratifs et pécuniaire – Échelles A6, A6sp, A7sp. GRH 8/1818.1

REMIS

7e Objet : Cadre du personnel technique. Modifications. GRH/8/4364

REMIS

8e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Création d'un Centre de Design – Travaux de restauration et d'aménagement de l'ancien Couvent des Carmes déchaussés, ancienne caserne Major Sabbe – Approbation d'un addenda au cahier spécial des charges. 3e/5^e E/2011/CONV.DESIGN-MESS.AB

ADOpte à l'unanimité - 11^{ème} annexe

Entrée de Mme HOUDART = 34 présents

9e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Création d'un Centre de Design – Mission d'Auteur de projet – Avenant 2. 3e/5^e E/2010/CONV.AP DESIGN/AB

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voulais dire que les architectes de

Matador sont excellents, et en plus, ils sont de notre région. Mais, leurs honoraires sont à la hauteur de leur talent : 437.586 euros, ça fait 17.503.440 francs belges sans compter les addendas même si nous sommes aidés par le Feder, cela fait quand même très cher.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je retiens le talent et cette fois on peut le dire, le talent n'a pas de prix .

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est bien juste, c'est quand même cher !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, conformément aux dispositions notamment de l'Ordre des Architectes, le pourcentage d'un horaire sur l'enveloppe globale budgétaire est de 12,4%. Ce qui est un taux bas, moyen, dans l'ensemble des gens qui travaillent à ce niveau de réalisation. En réalité, on va de l'ordre de 10 jusqu'à 16-17%, parfois à titre exceptionnel. Si quelque chose devait être fait, c'est une révision radicale de cette technique qui n'a aucun sens parce que, imaginons qu'on mette un robinet plaqué or qui coûte une fortune, ça demande autant de travail qu'un robinet en chrome qui peut-être va durer tout aussi longtemps et qui fera couler la même quantité d'eau. Mais d'un côté, ça va coûter x fois plus cher, de l'autre moins et je n'ai jamais compris pourquoi on

donnait alors à l'architecte un pourcentage de ce différentiel. Mais, je confesse que les règles de marchés publics sont telles que malgré tous les efforts de Mme Orban, Directrice du Service des Marchés Publics, n'a pu parvenir à un système plus satisfaisant. Mais, il y a là matière pour les autorités publiques à réfléchir à quelque chose qui soit plus proportionné et qui encourage à la fois l'économie et aussi la maîtrise énergétique, il nous faudrait des mécanismes qui vraiment donnent une bonification en fonction de la performance énergétique globale de ce que l'on fait. Je vous remercie d'avoir signalé que c'est un bureau d'études de grand talent et puisque Mons est une ville largement ouverte à tous les talents, en particulier aux talents de chez nous, nous sommes ravis qu'ils soient d'ici mais seraient-ils d'ailleurs que ça reste un bureau de grand talent.

ADOpte à l'unanimité - 12^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais vous demander si vous acceptez de permettre au Président du CPAS qui a une séance du CPAS d'être présent lorsqu'on évoque ses points, les points 17 et 18 ?

17^e Objet : Subvention de 2.000 euros pour Picardie Laïque – Semaine des Gens du Voyage – MB 1 : précision pour la Tutelle. Égalité des Chances et Citoyenneté

ADOpte à l'unanimité - 13^{ème} annexe

18^e Objet : Plan de numérisation et de communication – réalisation d'un test d'infrastructures et de services HOTCITY. Approbation de la convention. **SOUS RÉSERVE** 3e/4e

ADOpte à l'unanimité - 14^{ème} annexe

Sortie de M. BARVAIS = 33 présents

10e Objet : Présentation de l'avenant pour le second semestre 2011 (du 1.7.2011 au 31.12.2011) du contrat Politique des Grandes Villes. District Jemappes-Flénu

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ce point parle de la mobilisation des citoyens et des associations en vue de 2015. J'observe que le Carré des Associations sera invité en tant que partenaire. Ma question, après la mort de Dany Josse, qui était le Directeur du Carré des Associations, qui va reprendre cette direction ? Je ne sais pas si on le sait déjà, Merci

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A propos du contrat Politique des Grandes Villes, puisque nous soutenons également la politique du Collège en matière de rénovation urbaine pour les sections de Jemappes et de Flénu, nous devons quand même

déplorer que reste toujours non solutionnée, la présence de trois feux entre Mons et Jemappes qui constituE un véritable Mur de l'Atlantique, il faut parfois plus d'une demi-heure, 35 minutes, pour aller de Mons à Jemappes. Alors, nous sommes très heureux de voir Jemappes rénovée mais si on n'arrive pas à Jemappes, si entre Mons et Jemappes il y a un véritable Mur de l'Atlantique, c'est dommage de créer des murs alors que nous essayons justement de « jeter » des ponts ! Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres remarques ? Pour ce que vous appelez le Mur de l'Atlantique, voilà des années que nous insistons auprès du MET pour qu'il y ait, non pas un rond-point mais trois ronds-points ; je ne désespère pas les voir un jour. Nous continuons à insister. Mais, c'est vrai que c'est indispensable surtout qu'il y a un projet de développement puits 27 etc. et qu'il y a dans cette zone de Jemappes, vraiment un potentiel exceptionnel qui accompagne la rénovation actuelle de la commune elle-même. Mme l'Echevine, je vous en prie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre, C'est un avenant pour le second semestre en continuité de l'avenant des villes durables qui a déjà été approuvé en séance du Conseil du 28 avril 2011. Maintenant, c'est vrai que le Directeur, M. Dany Josse, avait d'énormes qualités et qu'une personne ayant des qualités telles que celles-ci est difficile à remplacer. Le Manège a pour le moment engagé une personne qui semble avoir certaines qualités mais évidemment c'est le futur qui nous dira si celle-ci est apte à continuer dans la fonction qu'elle exerce pour le moment. Mais, en tout cas, au niveau de la Politique des Grandes Villes, la mobilisation des citoyens et les associations dans la dynamique de Mons 2015 continuera comme on a toujours fait puisqu'on travaille également avec les Feux de la St-Jean où il y a une participation citoyenne importante et on continuera à travailler dans ce sens-là si les fonds nous le permettent, cela va de soi.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, mais si on veut la contacter, cette dame, comment fait-on alors, on peut avoir son nom ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je ne sais pas si je peux donner un nom en séance publique mais je pense qu'il faut contacter le Carré des Associations via le Manège ou contacter le Manège directement. Ici, nous sommes en séance publique, je vais m'abstenir de citer des noms.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je vais continuer parce qu'on me dit qu'il va y avoir une réunion bientôt, septembre ou octobre, donc c'est pour ça que j'insiste parce que....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a deux choses, Madame, si vous me permettez. Je pense que vous parlez essentiellement du Carré des Associations, ici, nous parlons d'un avenant de la Politique des Grandes Villes.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre, je comprends mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dans la Politique des Grandes Villes, ce que je peux en dire, c'est que depuis plusieurs années, il y a une pression forte, c'est le moins qu'on puisse dire, pour considérer que c'est une politique qui ne doit pas relever du fédéral mais bien des régions. Certains appellent ça des compétences usurpées, c'est le vocabulaire utilisé, que depuis maintenant la dissolution des Chambres voici quand même un an et demi, le Gouvernement en affaires courantes a limité les dégâts en permettant la poursuite de projets en cours, en refusant tout nouveau projet, d'ailleurs les inspecteurs des finances y étaient aussi opposés et en prolongeant d'une manière extrêmement limitée et en fait nous sommes dans ce cadre là. Voilà la raison de cet avenant à durée très limitée et on est dans l'incertitude tant qu'on n'y verra pas clair sur l'ensemble. Ne me demandez pas où on en est, je ne vous dirais rien. Est-ce que vous êtes éclairée ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Moi non, puisque ce n'était pas la question que je posais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais vous pouvez poser toutes les questions mais ici, il s'agit vraiment de l'avenant du second semestre du contrat Politique des Grandes Villes.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, oui d'accord. Mais, dans le dossier, on parlait précisément du Carré des Associations....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais là, Madame, je vous invite à parler avec Mme l'Echevine et elle vous donnera le renseignement.

ADOpte à l'unanimité - 15^{ème} annexe

11^e Objet : Ecoles primaires et maternelles communales. Modification du point 3 « garderie » du Règlement d'ordre intérieur des écoles fondamentales communales de la Ville de Mons.
8e/1^e 4

ADOpte à l'unanimité - 16^{ème} annexe

12^e Objet : Compte de fin de gestion du Receveur communal. Gestion f.

ADOpte à l'unanimité - 17^{ème} annexe

13^e Objet : C.H.U.P. de Mons-Borinage – Garantie, à concurrence d'un montant total de 32.375.000,00 euros (92,5%), d'un emprunt, à 30 ans, destiné à financer la troisième et dernière tranche du chantier de l'Aile J.C. Carpentier (site du CHU A. Paré). Approbation. Gestion f. C/Garantie CHUP

ADOpte à l'unanimité - 18^{ème} annexe

14^e Objet : PRU Projet DOMOVOI sis Chemin de l'Inquiétude, sur le Site des Grands Prés. Approbation. Aménagement Territ. et Permis UR2011

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. En fait, j'ai personnellement globalement trouvé le projet vraiment intéressant et respectueux du quartier et du voisinage mais j'aimerais souligner deux points auxquels j'ai accordé une grande importance. D'abord, c'est la construction en 4 phases du projet, ce qui va permettre et je trouve ça très intelligent, de réévaluer le marché et donc la demande d'éventuels acheteurs sur le site. Je trouve ça vraiment intéressant parce que, par ailleurs, on a construit vite et il y a toujours des logements qui sont en demande et qui sont en attente. Donc, je trouve ça vraiment particulièrement intelligent. La deuxième chose et c'est en lien avec l'intervention que j'avais faite pour le quartier Fariaux, c'est un plancher maximum du prix au m², ça aussi, ça permettra à mon avis au plus grand nombre et aux ménages moyens d'être plus facilement acquéreurs que si on laisse monter les prix. Je le soulignais, je trouve que c'est important d'avoir du logement moyen. J'ai noté par contre pas mal de craintes de riverains quant à la gestion des espaces communs et donc ils se basent essentiellement puisqu'on parle d'un éco quartier, sur la citoyenneté et la volonté du citoyen, est-ce qu'il n'est pas envisageable de faire signer une charte au moment de l'achat, en disant voilà vous êtes dans un certain type de quartier, vous vous engagez aussi à être solidaires de vos voisins et donc à entretenir tous les communs, c'est une première chose. La deuxième, est-ce qu'on ne peut pas dégager du temps d'un éco conseiller ou d'un conseiller de la Ville pour accompagner ce quartier dans une meilleure vie ensemble sur le projet d'éco quartier ? Voilà, je vous remercie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Trois petits, je dirai, éclairages. D'abord, je vois toujours dans les projets, dans les esquisses, dans les dessins ou dans les photos, uniquement des toitures plates. Or, quand on sait l'intensité et le degré de pluviosité en Belgique, je crois que des toitures plates, techniquement, doivent être proscrites. On n'est pas malheureusement à Marrakech et donc là, cela me semble encore une fois une vue de l'esprit et donc, techniquement, il vaut mieux un ruissellement en pente

que....oui, ça coute cher mais techniquement après 20 ou 30 ans, ça pète, ça j'en suis certain. Deuxièmement, j'ai toujours l'impression qu'on construit trop d'appartements et donc j'attire l'attention du Collège sur la nécessité de privilégier les maisons individuelles. Je pense qu'il y en a mais j'ai l'impression qu'il y a encore un surnombre d'appartements, là je crois qu'on va à saturation, et donc je suis davantage pour insister auprès des promoteurs pour que la conception se tourne davantage vers des maisons individuelles avec des prix aux alentours de 200.000 euros. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un dossier qui est intéressant et dont l'évolution en la matière va dans le bon sens incontestablement. Il a la prétention de devenir un éco quartier, d'avoir le label éco quartier. Alors, je crois que c'est un peu aussi un projet qui surfe sur la vague « éco » en tous genres parce que, bien sûr, les nouvelles constructions visent aux économies d'énergie mais on ne construit plus autrement maintenant. Evidemment, ce sont des basses consommations mais on tire un peu sur la corde pour pouvoir dire que c'est un éco quartier, par exemple, il n'y a pas de circulation automobile à l'intérieur et on fait le parking à l'extérieur. C'est très bien mais en réalité, le parking il va se faire sur la voie publique comme ça il n'y a aucune partie du terrain à lotir qui est consacré au parking donc on a une rentabilité maximale et faire le parking sur la voie publique, je ne suis pas sûr que c'est la meilleure des solutions. On laisse des arbres en place mais il ne manquerait plus que ça, il y a là de très beaux arbres, il y en a qui ne valent pas grand-chose mais enfin il y en a de très beaux, ça paraît une évidence qu'on dise un éco quartier. En tout cas, pour moi, tout ça ne fait pas un éco quartier parce que ce que l'on peut appeler éco quartier, c'est un quartier où les habitants peuvent prendre en mains leur sort, la gestion du quartier et donc pour ça, il faudrait au minimum un local communautaire, une espèce de maison de quartier où les gens peuvent se rencontrer, peuvent faire des réunions. Ici, en tout cas, ce n'est pas dans le projet, ce n'est pas trop tard mais pour le moment, ça n'y est pas. On dit qu'on fait du multi générationnel, c'est peut-être vrai parce qu'on tient compte des nécessités du 3^{ème} âge mais il n'y a pas d'emplacements de jeux, d'espaces de jeux ni pour les enfants, ni pour les adolescents. Dans un éco quartier, idéalement, il faudrait des potagers collectifs alors ici je peux comprendre qu'il n'y en ait pas parce qu'on est sur un sol qui apparemment est pollué, il va falloir d'abord le dépolluer donc ce n'est pas l'endroit pour aller mettre des jardins, des potagers en tout cas et puis on est vraiment en bordure de ville, donc ici n'en parlons pas trop. Mais, en tout cas, je demande au Collège puisqu'il n'y a rien de définitif, c'est un dossier qui n'en est,

comme l'Echevin nous l'a expliqué en Commission, qu'à son début, il faudrait examiner ce projet en conséquence si on veut finalement en faire un éco quartier. Et, à ce sujet-là, je rejoins un peu la suggestion de Mme MOUCHERON, je crois qu'il serait intéressant de réfléchir une fois tous ensemble, y compris avec des spécialistes extérieurs à notre Conseil, pour définir ce qu'on veut dire, ce que doit être à Mons un quartier qui se veut éco quartier. Qu'est-ce qu'on veut qu'il y ait dans un quartier pour qu'on puisse l'appeler éco quartier, une espèce de charte de l'éco quartier en général. Pas sur ce projet-là seulement mais dans l'ensemble puisqu'on a déjà discuté de ça avec le projet Fariaux, aujourd'hui il y a celui de Domovoi au Chemin de l'Inquiétude, ce serait peut-être intéressant de faire ce genre de discussion, tous groupes réunis avec des extérieurs même si je sais bien qu'on l'a fait déjà à la Région wallonne mais ici on est au Conseil communal de Mons et j'aimerais bien que ça puisse se faire au niveau local aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mes chers collègues, tout d'abord, merci pour vos paroles encourageantes sur ce projet. C'est effectivement un projet qui mérite toute l'attention de notre conseil. J'en rappelle en quelques mots l'objectif. Il s'agit d'un projet qui est issu d'un partenariat public-privé entre la Société Wallonne du Logement qui disposait du terrain qui se situe donc au Chemin de l'Inquiétude, à l'entrée du site des Grands Prés avant la Cité administrative et qui, par un partenariat avec la Société Projenor a constitué une société d'économie mixte donc la société Domovoi. Ici, on vise la construction de 214 logements moyens, donc de type privés avec une configuration extrêmement variée, il y a essentiellement des appartements 2 chambres pour près de la moitié mais on va du studio à l'appartement 4 chambres, donc je pense que là c'est intéressant et pour répondre à l'une des remarques qui a été faite, je pense par M. HAMBYE, c'est vrai que certains types de logements peinent à trouver acquéreurs, mais, en revanche, la plupart des projets qui se sont développés là tout autour, ont connu un grand succès commercial. Donc, on est là vraiment dans la configuration du type de logements proposés à la population pour générer oui ou non un succès commercial et je pense que là, le projet a retenu les leçons d'autres projets qui se sont développés par ailleurs en recalibrant son offre en conséquence. Donc, ici, comme M. VISEUR l'a souligné on est dans le cadre d'une esquisse puisqu'il s'agit pour le Conseil d'approuver le périmètre de remembrement urbain qui est la technique que l'on souhaite utiliser pour pouvoir faire en sorte que le

projet soit mené à bien avec l'aide des services du fonctionnaire délégué et in fine, du Gouvernement wallon. Alors, pour répondre aux différentes remarques qui ont été formulées, effectivement il y aura une approche particulière à avoir vis-à-vis de la population pour répondre à Mme MOUCHERON, c'est clair, on en a discuté avec le promoteur, il faudra veiller à ce qu'il y ait une certaine dynamique participative de la part des habitants. Alors, de quelle manière formalisera-t-on les choses ? Il est encore un peu tôt sans doute pour en convenir mais en tout cas, cette attention devra être clairement portée par le promoteur à l'égard des habitants qui s'installeront dans le quartier et ça a déjà été souligné d'ailleurs lors de la réunion préalable d'information aux citoyens qui a eu lieu voici quelques semaines. Par rapport au souhait de M. HAMBYE, les toitures plates, c'est effectivement, on en discutait d'ailleurs pas plus tard que la semaine dernière dans le service, une évolution de plus en plus marquée partout en Wallonie et on note que dans les prescriptions qui se développent, c'est quelque chose qui rencontre je dirai l'air du temps et une certaine demande qui est formulée sur le marché. Par ailleurs, ce qu'il faut noter dans le projet, c'est un des éléments qui en fait un projet exemplaire sur le plan environnemental et de la durabilité, il y a toute une approche spécifique liée à la récupération des eaux qui est extrêmement intéressante et qui est bien développée dans le dossier. Alors, par rapport à votre souhait de voir se développer des maisons individuelles, on revient là au débat que nous avons eu ici au Conseil communal voici je crois deux mois, où M. VISEUR était intervenu en disant moi je souhaiterais une densification maximale pour rencontrer, en tout cas une densification qui soit conséquente pour rencontrer les objectifs à rechercher dans le cadre d'un éco quartier, je pense que c'est d'ailleurs une des tendances lourdes en Wallonie, c'est de pouvoir envisager l'urbanisation en périphérie des villes, en veillant à une certaine densité pour pouvoir recourir à une utilisation parcimonieuse de nos sols, le Collège avait répondu à l'époque que nous essayions de maintenir un certain équilibre dans les projets entre ceux qui rencontrent une certaine densité en première couronne et d'autres projets qui peuvent continuer à offrir des 4 façades mais un peu plus loin dans la périphérie et donc c'est un équilibre que l'on essaye de maintenir à notre niveau, en tout cas, ici on est en première couronne et il est pour nous difficile d'envisager de recourir aux 4 façades, sachant qu'on est vraiment en lisière d'un centre urbain et qu'il y a en tout cas, c'est la demande de la Région wallonne, une nécessité de disposer d'une densification certaine et le PRU reste ici de l'ordre de 1. Alors pour répondre à M. VISEUR, on a eu une discussion, je pense assez complète en Commission du Conseil, je

lui ai dit donc effectivement on est ici au stade de l'esquisse, les discussions avec le promoteur vont avoir lieu. Il y a une forme de densification de la zone qui, effectivement, ne permet pas toujours d'envisager toute une série de développements complémentaires, donc il sera peut-être difficile de pouvoir envisager un local communautaire. Néanmoins, ce qu'il faut relever ici, c'est la mixité des fonctions qui je pense est un élément intéressant, on relayera vos préoccupations auprès du promoteur bien entendu tout cela se passera dans le cadre d'une dialectique que nous aurons avec lui, donc je ne peux pas prendre d'engagement en son nom ici mais il n'y a pas de difficulté bien entendu pour nous à relayer vos préoccupations en la matière. Voilà M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je veux juste apporter une petite précision. Dans le débat que nous avons eu à propos du lotissement Fariaux, je ne défendais pas une densification en faisant des appartements mais en faisant des maisons mitoyennes. Donc, je suppose que le Notaire est mieux placé que moi pour savoir quelle est la demande en appartements et en maisons individuelles et en tout cas, quand ce sont des maisons individuelles, qu'elles soient mitoyennes, pas nécessairement des appartements. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Merci. Sans vouloir en rajouter, on est très dépendants aussi de la rentabilité économique et du souhait des promoteurs dans le respect des règles, bien sûr et de la législation mais ne nous faisons pas malheureusement d'illusion, je vais dire, si on ne met pas des moyens publics et on n'est pas en mesure de le faire, il est difficile de modifier un certain nombre de choses. Alors, ici, c'est un partenariat privé-public mais avec des contraintes qui restent des contraintes à caractère, je pense, commercial. Bien.

ADOpte à l'unanimité - 19^{ème} annexe

15^e Objet : Jemappes. Rue Leman, 38 – surface commerciale et appartement duplex – procédure de vente – accord de principe. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 20^{ème} annexe

16^e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3ème division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (6ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

24 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

4 Abstentions : MM. VISEUR, TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte - 21^{ème} annexe

19^e Objet : Résiliation de 5 actes de concession pour non renouvellement des sépultures affichées en juillet 2009. Inhumations Mons

ADOpte à l'unanimité - 22^{ème} annexe

20^e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu-dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

REMIS

21^e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu-dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation de la création d'une nouvelle voirie et du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

REMIS

22^e Objet : Désaffectation de caveaux dans les cimetières. Approbation du décompte final. 3^e/2^e E/2009.878.297.00/SD

ADOpte à l'unanimité - 23^{ème} annexe

23^e Objet : Ecole rue Mouzin à Nimy – Réfection du mur de clôture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.150.00/VT

ADOpte à l'unanimité - 24^{ème} annexe

24^e Objet : Rénovation du passage sous voie de la ligne SNCB L118 à Nimy. Modification du mode de passation du marché pour la partie 1 : voirie – Amélioration du réseau d'égout. 3^e/2^e E/2010.421.073.00/SD

ADOpte à l'unanimité - 25^{ème} annexe

25^e Objet : Bâtiments scolaires – Travaux de renouvellement d'installations sanitaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.128.00/MCP

ADOpte à l'unanimité - 26^{ème} annexe

26^e Objet : Ancienne Ecole du Festinoy à Ghlin – Démolition de pavillons insalubres.
Approbation du projet revu. 3^e/1^e E/2011.832.230.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

27^e Objet : Ecole communale de la Place Dooms à Flénu – Revêtement de sol et aménagement de sanitaires. Modification du mode de passation du marché pour lot 1 : sanitaires. 3^e/1^e E/2011.SUB.722.152/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

28^e Objet : Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales pour la construction d'une salle CALVA à Havré. Approbation des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.832. 243.00/LF

REMIS

29^e Objet : Hall Omnisports de Flénu – Travaux de renouvellement de la couverture.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.764.184.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

30^e Objet : Phare de Jemappes – Installation de dispositifs anti-pigeons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.832.231.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

31^e Objet : RAEC Mons Jeunes – renouvellement de la chaudière, production ECS et mise en conformité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e 2011/764.188.VT

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

32^e Objet : Recours à l'IDEA pour diverses prestations « In House ». Décision de principe. 3^e/4^e In House Idea/NG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A propos du « In house », je voulais vous poser la question de savoir si le recours à cette technique qui permettrait donc de contracter directement avec l'IDEA pour des marchés de services, est-ce que c'est bien pour éviter dans certains cas où ça se justifie de devoir passer par des marchés publics, puisqu'on aurait une prestation directe de l'IDEA, on contracterait directement avec l'IDEA, à un tarif préétabli pour qu'il n'y ait pas de marché public. C'est ça l'avantage de ce dossier là ? Je n'étais pas en Commission donc je n'ai pas pu poser la question mais j'aimerais bien qu'on puisse m'expliquer l'avantage de cette technique.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons du mal à assister aux Commissions, en raison de la connaissance tardive des Commissions, cela pour expliquer que nous n'avons pas eu l'occasion

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous devez lire vos documents jusqu'au bout ; elles sont dans l'ordre du jour du Conseil communal, c'est indiqué. Mais, comme on a confiance en votre grande capacité intellectuelle, vous n'avez pas besoin de beaucoup de temps pour comprendre un dossier....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : ... simplement, on charge l'IDEA d'une mission d'auteur de projet du PCA dérogatoire au plan de secteur pour le site des Bas Prés. Alors, on a les Grands Prés, les Petits Prés, les Bas Prés, c'est le site, je dirai, du futur Centre de Congrès ? C'est quoi les Bas Prés ? Jemappes, je ne sais pas ? C'est Jemappes, mais alors c'est près du puits 27 ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant le puits 28. Ne confondez pas les Petits Prés et les Grands Prés. M. l'Echevin, pourriez-vous apporter une réponse plus circonstanciée que la mienne ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Effectivement, la possibilité d'exercer le in house nous permet d'éviter un marché public lorsqu'il y a urgence et l'IDEA nous signale qu'elle correspond vraiment en tous points à l'Intercommunale qui peut exercer ce type de mode de passation de marché. En, in house, il faut respecter des conditions bien précises et ici c'est juste une information.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyons clairs, ce n'est pas un moyen de prendre la moindre liberté par rapport aux règles et aux dispositions légales. Je lis ici qu'il y a une circulaire qui permet de le faire et qui porte justement sur les prestations contractuelles entre deux pouvoirs adjudicataires, qui règle ces relations contractuelles entre celles-ci, qui pourraient être qualifiées de marché public. Donc, tout ça fait l'objet de dispositions tout à fait particulières et si vous voulez de plus amples informations, on peut très bien vous fournir une note technique pour que vous puissiez voir, M. le Secrétaire. Peut-être peut-on vous envoyer la note avec les dispositions et la circulaire sur laquelle se base la décision. A mon avis, c'est dans le dossier mais on peut l'envoyer.

ADOpte à l'unanimité - 32^{ème} annexe

33^e Objet : Musée Jean Lescarts – Mission d'auteur de projet en stabilité. Approbation de l'avenant 1. **SOUS RÉSERVE** 3^e/1^e E/2010.771. 177.00/BA

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Pour 2015, peut-on espérer retrouver les objets folkloriques qui s'y exposaient jadis ? C'était très agréable, après avoir visité le Musée des Beaux-Arts puisqu'à ce moment-là il ne s'appelait pas encore BAM, de monter les quelques marches menant au Musée Jean Lescarts afin d'y découvrir ces objets familiers ou inattendus. Voilà.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vais un petit peu embrayer sur ce que Mme MERCIER vient de dire, le Musée Jean Lescarts a toujours été pour nous, personnes handicapées visuelles, un musée de premier ordre. A un certain moment, il avait été demandé aux gens de l'école de Ghlin, d'aménager ce musée pour qu'une personne aveugle puisse le parcourir véritablement seule avec un audio guide adapté. Je reviens toujours à mes audio guides, c'est un peu mon cheval de bataille. J'aimerais que si le réaménagement est effectué comme autrefois avec ses objets intéressants que nous puissions également bénéficier de cette déambulation avec notre audio guide. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, d'abord je vous remercie. Pour que l'on se comprenne, donc, les pièces du Musée Jean Lescarts font l'objet d'un nouvel inventaire, d'une numérisation. Vont prendre place à l'ancien Couvent des Ursulines et nous gardons cet immeuble magnifique pour en faire ce qu'on pourrait appeler en français le Musée des Musées, dans un vocabulaire un peu plus simplifié c'est le « Best Off ». En d'autres termes, on voudrait y mettre là et il y a un dossier à cet égard au niveau de la Région wallonne, les plus belles pièces car là aussi, il y a toute une étude sur ce que les gens aiment voir et donc, nous nous disons que pour les personnes qui apprécient à la fois l'histoire et la tradition locale, qu'ils aillent à l'ancien musée des Ursulines ou à Jean Lescarts, ils ne vont pas pour l'immeuble extérieur, ni pour le lieu mais pour les différentes pièces. En revanche, le visiteur extérieur vient pour voir, il y a un nombre de pièces limitées mais qui sortent de l'ordinaire. Et donc, c'est un peu ça l'idée, c'est de présenter à Jean Lescarts, juste à côté du BAM, le best off de ce dont nous disposons. Voilà un peu tout le travail qui est en cours maintenant. C'est lent, je le reconnais mais comme vous disiez Madame, pour 2015, on y arrivera. M. MERCIER ai-je répondu à votre souci ?

M. Willy MERCIER, Conseiller : Comme ça avait été une initiative très bonne de pouvoir le parcourir même sans aucune personne et de pouvoir appréhender véritablement tout ce qui se trouvait là autrefois, ce sera encore quelque chose qui sera

normalement plus beau, plus intéressant, alors pensez à nos audio guides pour nous, c'est la solution pour la visite des musées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci mais très honnêtement, je pense qu'il serait inconcevable qu'il en soit autrement. Aujourd'hui, il n'y a pas de musée contemporain qui ne tiennent compte de ces exigences.

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre Chers collègues, tout cela nous conduit aux interpellations je vois que M. HAMBYE n'a pas moins que trois interpellations et M. DUPONT aussi, donc ce qui est bien, ça montre la vitalité. M. HAMBYE, la disparition d'arbres sur un tronçon de l'avenue des Guérites ainsi que l'uniformisation de l'arborisation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voici quelques semaines, nous avons été intrigués par la disparition d'arbres sur le tronçon de l'avenue des Guérites. Nous supposons que ces arbres étaient dangereux et qu'il fallait donc les tailler ou les couper mais ne faudrait-il pas porter une réflexion pour avoir une uniformisation au niveau de l'arborisation de l'ensemble de l'avenue des Guérites qui, reconnaissons-le, est une des plus belles entrées de Mons puisqu'on quitte le boulevard Dolez pour aboutir aux étangs d'Hyon et à ce nouveau quartier rénové de l'Ile aux Oiseaux ? Merci de nous faire part de la situation à propos de cette artère importante d'entrée dans notre Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin, pourriez-vous avoir l'amabilité de répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, bien sûr, M. le Bourgmestre. Donc, M. le Conseiller, les arbres de l'avenue des Guérites sont âgés. Deux d'entre-eux étaient morts, ils ont donc été abattus. Ils seront remplacés à la fin de l'année quand les conditions climatiques seront propices à ce travail. Les arbres d'alignement présents à l'avenue des Guérites donnent un aspect fort verdoyant à ce quartier. Leur abattage massif entraînera une modification profonde du cadre de vie des habitants du quartier, il faudra alors de nombreuses années pour qu'ils regagnent cet aspect agréable. C'est pourquoi, nous préconisons un remplacement ponctuel des sujets morts. Je tiens aussi à vous préciser que lorsque nous avons procédé à des abattages massifs pour refaire un repeuplement plus réfléchi, nous nous sommes fait traiter de « fous à la tronçonneuse ». Aujourd'hui, nous sommes excessivement prudents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je posais simplement la question au Collège s'il y avait une réflexion sur une plantation unique, uniforme en vue de créer une espèce de boulevard entre la Cour Dolez et les étangs. Pour qu'on ait une espèce de grande trouée verte uniforme mais apparemment je crois que ça n'a pas été compris. Pour savoir s'il y a une réflexion pour planter la même espèce d'arbres tout au long de l'avenue. Comme l'avenue Reine Astrid, il y a des platanes qui sont plantés tout le long....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va un peu en tout cas adresser le sujet de réflexion au MET, oui si c'était possible, pourquoi pas ? Je ne vous cache pas que s'ils me demandent de choisir entre les ronds points de Jemappes et d'autres frais, on va quand même donner la priorité aux ronds points de Jemappes. Parce que ce sont les mêmes budgets, mais nous allons le demander, l'idée est en tout cas intéressante. Alors, on en vient au chemin de la Fontaine à l'Aulnoye, une modification du marquage au sol, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons été interpellé par une trentaine d'habitants et de riverains du chemin de la Fontaine à l'Aulnoye qui est une voirie communale et qui sont légitimement indignés par les conséquences de la modification du marquage au sol. En effet, depuis la fin du mois de mai, pour sortir de cette voirie communale qui donne sur la Chaussée de Bruxelles, qui elle est une voirie régionale gérée par le Service Public de Wallonie, la visibilité est quasi nulle et les dégagements sont très dangereux, nombreux et dangereux. Pourriez-vous d'urgence donner des instructions aux services compétents, le Service Public de Wallonie, de la Ville, de la Police locale, de corriger les effets dangereux de ce changement de marquage au sol ? N'attendons pas un mort ou des blessés pour agir. Merci d'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Alors, on a demandé au service de Police qui en effet a été sollicité à plusieurs reprises par les riverains. Le service s'est rendu sur place, a répondu à chacune des personnes. La réalisation du Service Public de Wallonie - Direction des Routes - d'une demande de stationnement le long de la nationale 6 entre le pont SNCB Nimy et le carrefour de l'avenue du Champ de Mars fait suite à une demande de la Police afin de résoudre le problème du stationnement sur les trottoirs le long des façades des immeubles situés du côté des numéros impairs avec des conséquences qui sont des conséquences de défoncement et qui empêchent la circulation sur la piste cyclable, ce qui porte atteinte à la mobilité des moins valides et aussi l'objectif de la Police était de tenter de modifier le comportement des automobilistes qui circulent parfois trop vite sur cette chaussée. Le plan élaboré par

le Service Public Wallon et adopté lors de la dernière séance du Conseil communal doit être, à notre sens, modifié car il y a eu apparemment une erreur quant à la situation des impasses bordant le n° 6. Ce qui peut se produire, ce sont des erreurs matérielles. Néanmoins, les services du SPW ont tenu compte de la présence de ces impasses et les marquages routiers ont été adaptés. Les modifications apportées aux marquages routiers antérieurs, au niveau plan et la situation du carrefour n'ont pas un caractère particulier, les riverains se plaignent de l'absence de visibilité à la sortie de leur impasse. La situation dénoncée est alarmiste mais elle n'a rien d'extraordinaire. En effet, en d'autres endroits, le long de la nationale 6 et notamment à la rue des Viaducs, malheureusement, il y a des situations bien plus problématiques et on ne peut que conseiller d'être extrêmement prudents. Divers accès cochés aux sorties d'allées qui desservent des batteries de garages se situent en bord de trottoirs et à hauteur d'une zone de stationnement sans qu'aucun aménagement n'ait été réalisé, certains de ces accès sont parfois situés à l'instar des impasses. Alors, au débouché de la rue de la Fontaine de l'Aulnoye, deux zones striées ont été réalisées pour permettre un dégagement du champ de visibilité et donc pour que les automobilistes qui rangent leurs véhicules le long de la nationale 6 respectent les dispositions du Code de la Route qui interdit le stationnement à moins de 5 m du carrefour. Une réunion s'est tenue le 18 juillet, c'est-à-dire hier, avec le responsable de la Régie des Routes de St-Ghislain afin de vérifier les modifications à apporter et alors que va-t-on faire pour répondre aux riverains ? Agrandir la zone striée face au n° 49 jusqu'à la limite mitoyenne avec l'immeuble 47, puis faire poser des bornes dans les deux zones striées pour empêcher les automobilistes de ranger leurs véhicules dans les zones striées. Malheureusement, les services wallons n'ont toutefois pas marqué leur accord pour non pas ces propositions, mais la pose d'un miroir parabolique, malgré notre proposition de le faire aux frais de la Ville, à l'opposé dudit chemin, comme cela a déjà été réalisé à divers endroits le long de la rue des Viaducs. Donc, on va redemander pourquoi on ne peut pas mettre un miroir parabolique mais en tout cas, on va agrandir la zone striée et on mettra des bornes pour empêcher les automobilistes de se mettre sur cette zone striée. Est-ce que c'est clair ? Vous voyez que ça suit. Alors, M. HAMBYE, révolution technologique en matière de lutte contre l'insécurité.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, M. le Bourgmestre. Des extraits de journaux locaux du 9 mai, 17 juin et 25 juin derniers nous ont donné la possibilité de lancer, de relancer cette réflexion à propos des caméras de surveillance. Et là, j'ai eu

l'occasion le jour de la braderie de rencontrer le Chef de Corps de la Police boraine, je l'ai interrogé, sur les mérites, les avantages, les inconvénients de ces caméras. Le Chef de la Police boraine m'a dit ça nous aide beaucoup et je n'ai que des effets très positifs sur ces caméras. Et après cet entretien de quelques minutes, évidemment avec toutes les réserves qui s'imposent et l'ensemble des articles des journaux que je vois ici, je m'aperçois qu'à Quaregnon on a des caméras, qu'à Roisin on a des caméras et que dans les hauts pays aussi. Et je me dis que les voyages formant la jeunesse, nous pourrions quand même voir quels sont les avantages de ces technologies nouvelles en matière de sécurité. Alors, j'ai toujours en tête la maxime de Clémenceau qui dit : quand j'ai un problème, soit je fais une loi, soit je fais une commission. Alors, je sais que le Collège a fait sienne cette maxime de Clémenceau puisqu'il a « en commissionné » le problème. Et donc, je voulais un peu avoir un avis en matière d'application des technologies nouvelles en matière de sécurité. Alors que tout le monde bouge, ici nous attendons les résultats de la Commission ou en tout cas l'état d'avancement du travail de la Commission. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, d'abord merci infiniment pour votre interpellation. Soyons clairs, s'il y avait une solution miracle en matière de sécurité, croyez-moi, on le saurait ! Nous avons déjà fait des expériences et notamment certains week-ends qui ont précédé la Ducasse, nous avons déjà, avec les autorités de la Police, permis certains essais. On n'est pas opposé, il y a eu d'ailleurs un groupe de travail, on est en train de continuer à réfléchir, à certains endroits le sentiment est plutôt favorable mais on ne veut pas se lancer sans une réflexion de fond. Alors, la réflexion de fond c'est que nous voudrions que notre Ville soit une Ville wi-fi, on a parlé tour à l'heure de Hotcity, on peut vraisemblablement raccrocher les éléments technologiques à cela, on doit aussi impérativement prendre toutes les mesures qui s'indiquent aux endroits où nous mettrions des caméras. Il est hors de question de faire de Mons une Ville où les gens se sentiraient surveillés, ça doit être une Ville de liberté mais, dans certains endroits où il pourrait y avoir des difficultés, nous n'y sommes pas opposés. J'ajoute qu'il y a des aspects financiers et n'oubliez pas que c'est un système sans effets pervers. Dans le sens où, en termes d'actes de violence, quand des gens déterminés savent qu'il y a des caméras, ils sont souvent cagoulés et la violence est parfois redoublée. Et donc, n'oubliez pas qu'il y a comme ça un système miraculeux qui résout tout. Et pour tout vous dire, quand on va en Grande-Bretagne où ils se vantent d'avoir toutes ces caméras, que Dieu nous garde du système comme celui qu'on

dénonce pour le moment où on mettait sur écoute je ne sais qui et je ne sais quoi. Gardons nos vertus de la protection de la vie privée de chacun de nos citoyens. Mais donc, en résumé, avec le Procureur du Roi, le Chef de Corps, les Chefs de groupe du Conseil communal, je propose qu'on puisse, sous la coordination de Philippe Libiez, poursuivre ce travail et donc pour en revenir à Clémenceau, nous avons quitté le stade de la commission mais nous ne sommes pas encore à la loi mais nous cheminons. Vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, je vous remercie pour toutes ces précisions. La seule chose, ce qui me frappe toujours, dans le Centre-Ville de Mons je crois que vous l'avez déjà dit, il y a entre 40 et 60% des incivilités et délits et donc c'est ce qui nous préoccupe tous. Nous sommes préoccupés par certains comportements inciviques ou incivils. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Alors, dernière interpellation, celle de M. Xavier DUPONT sur les nuisances sonores. M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Xavier DUPONT, Conseiller : M. le Bourgmestre, je vous remercie. Permettez-moi de vous interpellier au nom de nombreux ghlinois, nimysiens et maisiérois suite à la soirée organisée sur le site du Grand Large lors de la soirée du 9 au 10 juillet. En effet, si notre jeunesse a droit de place pour s'exprimer et s'écarter, il n'empêche que cela ne doit pas se faire au détriment de la population. L'intensité sonore de cette soirée a empêché nombreux de nos concitoyens de passer leur nuit paisiblement. Résultat, ils ont dû, pour un grand nombre, attendre plus de 6h du matin afin que leur nuit se passe quasi sans bruit. Alors que la lutte contre les décibels excessifs était une des priorités du Collège lors de la Ducasse de Mons 2011, pourquoi la même rigueur n'a pas été d'application. Dès lors, je souhaite connaître la position du Collège, suite à l'événement et qu'il m'assure que si une telle organisation devait encore de nouveau se réaliser, toutes les mesures nécessaires seront prises afin que la population ne vive plus pareille soirée. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, d'abord merci infiniment. En fait, vous parlez des effets que l'on pourrait appeler collatéraux de la soirée « Glamorama Summer Edition », l'édition d'été. Cette soirée qui commençait à 18h et qui se terminait à 6h du matin, manifestement quand je vois le nombre de personnes qui se plaignent et le rapport de Police. Il y avait deux éléments, le niveau sonore et après une certaine heure, vraisemblablement l'alcool y contribuant, il y a eu quelques petits dérapages. J'ajoute à cela que, vraisemblablement, le vent allait d'ouest en est voire un peu nord-

ouest parce que moi-même, chez moi, j'entendais les basses de la musique. Deux éléments. Le premier, on demandera aux organisateurs d'être attentifs. Vous savez que je suis militant pour qu'il y ait de la musique partout mais il faut vraiment conscientiser les DJ et les responsables d'organisations de soirées au fait que mettre ses baffles à saturation et à des niveaux qui détruisent les cellules de l'oreille interne ce n'est pas une solution mais le chemin est long pour qu'on le comprenne. Mais, il faut continuer à l'indiquer. Deux et donc là je me propose, dès à présent, d'indiquer qu'une heure raisonnable,

4 h ½ quelque chose comme ça, il faut atterrir et réduire le niveau sonore en examinant ce niveau non seulement sur place mais aussi un peu hors de l'endroit mais nous devons continuer à permettre l'organisation de soirées détente et c'est vrai qu'une Ville comme Mons, outre les étudiants, si en plus au Grand Large on devait ne plus pouvoir faire une soirée avec un niveau sonore raisonnablement élevé, c'est quand même compliqué. On ne va pas leur demander de le faire dans le bois d'Havré parce que même si on le faisait dans le bois d'Havré, je crains qu'il y ait encore d'autres types de nuisances, d'une autre nature, etc. Mais je viens d'avoir une idée, tiens, peut-être qu'ils pourraient le faire en effet, on a un centre dans la Province du Hainaut mais il y a quand même des habitations, parce que les habitations n'étaient pas tout près même si Nimy et ça on l'oublie souvent, Nimy est très proche du Grand Large. Et ce n'est pas étonnant que les citoyens de Nimy se plaignent parce qu'on y est vraiment très près, derrière l'Hôtel de Ville on est sur les berges du Grand Large et bon. Donc, on va conseiller de réduire, on tiendra compte de ces remarques, on s'excuse auprès des citoyens. Maintenant, pour tout vous dire, quand il y a la Ducasse, parfois chez moi, il y a un peu de bruit, chez mes voisins, j'offre toujours des boules Quies, nous pourrions mettre dans notre prochain arrêté de police que pour les habitants, on distribue aussi des boules Quies, ça fait rire tout le monde, mais croyez-moi, rien que ça, ça réduit considérablement l'impact et quand quelqu'un ne peut pas dormir parce qu'il n'a pas l'habitude de mettre des boules Quies et qu'il ne les a pas sous la main, il supporte le bruit et dans la nuit, ça énerve parce que de loin on n'entend que les basses et pas le plaisir que la musique procure sur les corps. Et donc, nous allons tenter de faire en sorte que cela puisse se poursuivre mais d'une manière mesurée et plus intelligente. Bien. Vous n'êtes pas d'accord ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Si, si, dans le cadre de cette interpellation là je voulais dire d'une part que vous l'avez entendu de chez vous mais moi je l'ai entendu de chez moi à Ghlin, donc ce n'est pas tellement la direction du vent qui faisait ou alors

le vent tournait mais la deuxième chose que je voudrais signaler en matière de nuisances sonores, c'est le bruit du commentateur des courses à l'Hippodrome de Wallonie. Qu'il y ait un commentaire qui soit diffusé sur la piste, je crois ça, c'est normal mais qu'à 2 km de là à vol d'oiseau on puisse suivre le commentaire, ça ce n'est pas normal, surtout que les nocturnes vont jusqu'à 11h du soir. C'est du bruit absolument inutile parce que ça n'amuse personne ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, d'abord, on a déjà fait la remarque dans le permis d'environnement, ensuite on va adresser un courrier parce que ça aussi c'est vraisemblablement des phénomènes similaires, ils ne se rendent pas compte à quel point c'est excessif. On va le faire. Parfait. Alors, chers collègues, puis-je me permettre avant le huis clos de vous proposer quelques dates de Conseil communal ? En septembre, le 13, en octobre le 11, le 22 novembre et puis on ferait les 20 et 21 décembre pour le budget. Je vous remercie tous ainsi que le public.

La séance à huis clos s'ouvre avec 33 présents.

Sont absents : M. BARVAIS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LAFOSSE, Mme NAHIME, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes PREVOT, DEJARDIN.

34^e Objet : ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie – Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration. Désignation de son (sa) remplaçant(e). Approbation. Gestion f. ASBL ORCW

REMIS

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

35^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/4417

ADOPTE - 34^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

36^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Démission honorable d'un agent technique en chef. GRH/SH/5000

ADOPTE - 35^{ème} annexe

37^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 3/4e temps à un employé d'administration. GRH/SH/11750

ADOPTE - 36^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/18464

ADOPTE - 37^{ème} annexe

38^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Modification de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une auxiliaire d'administration. GRH/SH/11342

ADOPTE - 38^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/18519

ADOPTE - 39^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

39^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Constitution d'une réserve de promotion au grade de sous-chef opérateur centre 100. SI 13GEN RINSIS/sous-chefs/2011

ADOPTE - 40^{ème} annexe

40^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3332

ADOPTE - 41^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Ecartement de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive suite à la décision prise par le Service Public de la Médecine du Travail de Mons suite à sa grossesse. 8e/1^e 3406

ADOPTE - 42^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Demande d'interruption partielle (13 périodes/semaine) de carrière d'institutrices maternelles définitives pour l'année scolaire 2011/2012. 8e/1^e 7774/7642

ADOPTE - 43et 44^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Demande d'interruption partielle (5 périodes/semaine) de carrière d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 7248

ADOPTE - 45^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Demande de disponibilité pour convenances personnelles à temps plein d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 8006

ADOPTE - 46^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
f) Demande d'interruption partielle (13 périodes/semaine) de carrière d'une institutrice maternelle réaffectée dans les écoles communales de la Ville de Mons. 8e/1^e 3805

ADOPTE - 47^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
g) Demande de disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à partir de 55 ans de type I. 8e/1^e 6778

ADOPTE - 48^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
h) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8e/1^e 3926/3802

ADOPTE - 49 et 50^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
i) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e 3799 3927/3818

ADOPTE - 51, 52 et 53^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
j) Octroi d'interruptions de carrière à des institutrices primaires définitives. 8e/1^e 7984-3047-3233-3129

ADOPTE - de la 54 à la 57^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
k) Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 3023

ADOPTE - 58^{ème} annexe

41^e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a) Prolongation du détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. 8e/2^e 8128

ADOPTE - 59^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b) Prolongation du congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire d'un professeur d'orgue. 8e/2^e 3024

ADOPTE - 60^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c) Prolongation du détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur d'art dramatique. 8e/2^e 7502

ADOPTE - 61^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Prolongation d'un congé pour prestations réduites accordés aux membres du personnel qui ont au moins deux enfants à charge d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7855

ADOPTE - 62^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 7944

ADOPTE - 63^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

42^e Objet : ASBL Gestion Centre Ville Mons – Désignation d'un représentant « Ville » au Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f. C/CA/GCV

ADOPTE - 64^{ème} annexe

Sortie de MM. DI RUPO, ROSSI, DE PUYT, Mmes MOUCHERON, JOB, HOCQUET, M. BRESART = 26 présents

Par 26 suffrages sur 26 votes valables,

43^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Congés de maladie d'une employée d'administration. Prise de décision. GRH/HH/PA 4776

ADOPTE - 65^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2011. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN.

E. DI RUPO.

=====